



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 23/09/2025

Objet : Modification demande de subvention DETR

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 septembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absentes excusées : Mme BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, Armelle HUBERT

Absents : M. AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, Mmes, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme AILLAUD Karine a donné procuration à Mme KERBOUA Yasmina.

M. Estéban MUNOZ a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 23/09/2025

Délibération n° 2025/04/55

Objet : Modification demande de subvention DETR

Madame le Maire rappelle la délibération du 24 juin sollicitant une aide financière au titre de la DETR pour le projet du Chemin des Grands Arbres.

Le coût total du projet est de 170000 € HT, avec un montant de 139531.90 € subventionnable.

Dont :

Travaux : 114 979 €

Géomètre : 1 500 €

CSPS : 2 000 €

Maitrise d'œuvre : 9 555 €

Imprévus : 5748.95 € (5%)

Inflation : 5748.95 € (5%)

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 50% soit 69 765.95 € selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Travaux	114 979 €	Etat	69 765.95 €
Géomètre	1 500 €	Commune	69 765.95 €
CSPS			
Maitrise d'œuvre	2 000 €		
Imprévus 5%	9 555 €		
Inflation 5%	5748.95 €		
	5748.95 €		
TOTAL	139531.90 €	TOTAL	139 531.90 €

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet présenté
- de solliciter une aide financière selon le plan de financement proposé,
- d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y afférant.

Malijai,
Le 23 septembre 2025
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com